



# JOURNAL OFFICIEL

## District Seine & Marne

### SOMMAIRE

- Agenda
- PV Comité d'Appel chargé des affaires courantes des 02.11.2021 & 09.11.2021
- Infos PV Commission de Discipline du 10.11.2021
- PV Commission des Statuts et Règlements du 09.11.2021
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions des 09.11.2021 & 10.11.2021
- PV Commission des délégués du 10.11.2021
- PV commission restreinte du statut de l'éducateur du 05.11.2021
- Informations modules de formations

### Labels FFF

#### Jeunes, Futsal &

#### Féminins

La date limite de candidature a été fixée : **le 15 décembre 2021.** (Passé ce délai vous ne pourrez plus candidater).

Pour réaliser l'autodiagnostic et/ou votre candidature au Label, il faut vous connecter à Footclubs.

### PROCHAINES RÉUNIONS DE LA CDPA

vendredi 19 novembre 2021  
à AVON

Vendredi 3 décembre 2021  
à ST SOUPPLETS

### FÉLICITATIONS



Le District transmet ses sincères félicitations à Mme Cindy CASTELLO, arbitre du District, pour la naissance de son petit Côme.

### RAPPEL : PASS SANITAIRE

Nous vous rappelons que, par décret du gouvernement, les obligations liées au Pass Sanitaire s'étendent désormais des adolescents âgés de 12 ans et 2 mois jusqu'aux adultes. Elles s'appliquent donc pour accéder aux lieux et événements où le Passe est exigé et notamment pour la pratique du sport en club, le football n'échappant évidemment pas à ces obligations

### Webinaire FFF : Fonds d'aide au football amateur

La FFF organise un webinaire le jeudi 18 novembre 2021 de 18H00 à 19H00 sur le thème : « Les aides financières de la FFF pour les projets d'équipements et de transport »

Pour y participer, RDV sur l'article de notre site internet.

### COUPES NATIONALES

En pages intérieures de ce numéro retrouvez nos clubs qualifiés pour les prochains tours des Coupes de France et de la Coupe Gambardella



COUPE DE FRANCE



GAMBARDELLA  
CRÉDIT AGRICOLE  
FFF



COUPE DE FRANCE  
FÉMININE



CORONAVIRUS  
COVID-19

### QUESTIONS PROTOCOLE

En cas de questions sur le protocole mis en place, merci d'adresser un mail au secrétariat avec votre numéro de téléphone.

Pour mieux vous accompagner et répondre à vos questions, la cellule COVID du District est réactivée ; elle se réunira chaque semaine afin de faire un retour aux clubs au plus vite.

Le District a également mis en place une permanence téléphonique

Vous pouvez la contacter au : 06.62.07.03.12

Votre interlocutrice sera Mme Christiane CAU – Secrétaire Générale du District

# Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

## Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

**. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.**

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures**

**- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 13 & 14 novembre 2021



M. Dominique GODEFROY  
06.43.70.72.10

# Agenda du District

## SITE DE MONTRY

### COMMISSIONS

Vendredi 12 novembre 2021

Commission Départementale de Promotion  
de l'arbitrage

**19H30**

Jeudi 18 novembre 2021

Commission d'Organisation des  
Compétitions

**14H00**

## SITE DE MELUN

### COMMISSION

Mercredi 17 novembre 2021

Commission de Discipline

**17H00**

Samedi 20 novembre 2021

Commission Foot en milieu scolaire

**9H00**

Le Comité Directeur du DISTRICT félicite les clubs qui se sont qualifiés pour le 7ème tour.



## COUPE DE FRANCE

Vous trouverez ci-dessous le tirage au sort pour les  
samedi 13 & dimanche 14 novembre 2021

Le Comité Directeur transmet tous ses encouragements à  
son représentant

**PANAZOL - SENART MOISSY**



ÉDITION  
2021  
2022

LA COUPE  
DE TOUS LES  
POSSIBLES



Le Comité Directeur du DISTRICT félicite les clubs qui se sont  
qualifiés pour le 6ème tour (1er tour fédéral)

Vous trouverez ci-dessous le tirage au sort pour le  
dimanche 21 novembre 2021



Le Comité Directeur transmet tous ses encouragements à  
ses représentants

COUPE FRANCE  
FÉMININE

EDITION  
21  
22

**OCNA CHARLEVILLE - FFA 77**



**AS NANCY LORRAINE - VAUX LE PENIL**



Betclic



Inter  
marche



*Coupe  
de toutes les  
Passions*

**Le Comité Directeur du DISTRICT félicite les clubs qui se sont qualifiés pour le 6ème tour (finale régionale).**

**Vous trouverez ci-dessous le tirage au sort pour le dimanche 14 novembre 2021**

**Le Comité Directeur transmet tous ses encouragements à son représentant**



**GAMBARDELLA  
CRÉDIT AGRICOLE**

**FFF**

**SENART MOISSY – MONTROUGE FC 92**





# Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

## PROCÈS VERBAL du mardi 2 novembre 2021

**Président de séance :** Cédric GUILLOSO

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie RENAUD

**Présents :** Ludovic VANTYGHM – Dominique GODEFROY – Gilles TANNIER

**MATCH 23653574**

**Seniors D1 du 12/09/2021**

**PONTAULT PORTUGAIS 1 – RCP FONTAINEBLEAU 1**

**Appel du club de RCP FONTAINEBLEAU du 5 octobre 2021, d'une décision de la Commission Statuts & Règlements du District 77 en date du 28 septembre 2021 (publié dans le journal Officiel N°194 du 1<sup>er</sup> octobre 2021) rappelée ci-après**

Réserve du club de PONTAULT PORTUGAIS sur la licence du gardien M. Clément PATRIER de FONTAINEBLEAU sur sa qualification pour le match en référence. Ce joueur, né en novembre 2005, ne possède pas de licence avec l'indication certificat médical de non contre-indication pour jouer sur une catégorie nettement supérieure qu'est les SENIORS

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

Dit la réserve de PONTAULT PORT recevable et fondée

Décide

Considérant que le joueur supra est titulaire d'une licence U17 qui ne présente pas de certificat d'aptitude de surclassement pour évoluer en équipe Seniors.

Considérant l'article 73.2 des RG de la FFF.

Après en avoir délibéré,

Dit, match perdu par pénalité pour l'équipe de FONTAINEBLEAU RC 1 (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de PONTAULT PORT (3 points ; 2 buts)

La Commission,

Pris connaissance de l'appel de RCP FONTAINEBLEAU pour le dire recevable,

**Après audition de :**

**Du Club de RCP FONTAINEBLEAU**

M. SAPATEIRO Martinho, Président

M. BOJ Norbert, Vice-Président

**Du Club PONTAULT PORTUGAIS**

M. ANTONIO Thierry, Educateur seniors

**Après lecture des pièces au dossier,**

Considérant que la déclaration du Club de PONTAULT PORTUGAIS concernant la qualification du gardien M. Clément PATRIER de RCP FONTAINEBLEAU, a été effectuée dans le champ « Observations d'après-match » sur la FMI,  
Considérant que de fait il s'agit d'une réclamation et non pas d'une réserve d'avant-match,  
Considérant l'article 30 bis du RSG du District 77,  
Considérant que la réclamation du Club de PONTAULT PORTUGAIS a été formulée dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées par les dispositions de l'article 30.12,

Considérant que le joueur Clément PATRIER de RCP FONTAINEBLEAU est titulaire d'une licence U17 qui ne présente pas de certificat d'aptitude de surclassement pour évoluer en équipe Seniors.  
Considérant l'article 73.2 des RG de la FFF.  
Considérant l'article 30 bis du RSG du District 77,

**Par ces motifs et après en avoir délibéré,**

**La commission dit l'appel de RCP FONTAINEBLEAU recevable mais non fondé et confirme la décision de la commission des Statuts & Règlements du District 77 et dit match perdu par pénalité pour l'équipe de RCP FONTAINEBLEAU (- 1 point ; 0 but).**

**Cependant, la commission infirme la décision prise pour l'équipe PONTAULT PORTUGAIS qui conserve le bénéfice des points et des buts marqués lors de la rencontre (0 point ; 2 buts).**

*Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF*

**DEBIT RCP FONTAINEBLEAU : 64 euros**



# Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

## PROCÈS VERBAL du mardi 9 novembre 2021

**Président de séance :** Cédric GUILLOSO

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie RENAUD

**Présent :** Pascal ANTONETTI

**MATCH 24069214**

**BAGNEAUX NEMOURS 11 – OL LOING/PORT FONTAINEBLEAU 11**

**Coupe 77 Vétérans du 17/10/2021**

**Appel du club de BAGNEAUX NEMOURS du 2 novembre 2021, d'une décision de la Commission Statuts & Règlements du District 77 en date du 26 octobre 2021 (publié dans le journal Officiel N°198 du 29 octobre 2021) rappelée ci-après**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,  
Jugeant en première instance,

Considérant que l'équipe de BAGNEAUX NEMOURS n'a pas présenté assez de joueurs possédant un pass sanitaire pour jouer la rencontre,

Considérant de ce fait que la rencontre ne s'est pas déroulée,

Considérant le PV du COMEX de la FFF du 20 août 2021,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission dit match perdu à l'équipe de BAGNEAUX NEMOURS et qualifie l'équipe de OL. LOING/PORTG. FONT. 11 pour le tour suivant.

La Commission d'Appel,

Pris connaissance de l'appel de BAGNEAUX NEMOURS pour le dire recevable,

**Après audition de :**

### L'arbitre de la rencontre

#### Du Club de BAGNEAUX NEMOURS

M. HAIT HASSOU Rachid (Capitaine)

Mme DAVEAU Corinne (Délégué)

M. MACIEJEWSKI David (Secrétaire)

#### Du Club OL LOING/PORT. FONT.

M. MORIM José (Educateur)

M. BARDONNECHE Pierre (Capitaine)

Mme BUREL Nadège (Délégué)

M. BUREL Nicolas (Président)

**Après lecture des pièces au dossier,**

Considérant que sur les 13 joueurs inscrits par l'équipe de BAGNEAUX NEMOURS sur la FMI, 3 n'ont pas pu présenter de pass sanitaire valide lors du contrôle d'avant match effectué en présence de l'arbitre de la rencontre,

Considérant qu'il ressort de l'audition que suite à l'impossibilité des 3 joueurs de BAGNEAUX NEMOURS de prendre part à la rencontre, le joueur N°2 de BAGNEAUX NEMOURS, THORIN Lucien, a tenu des propos injurieux à l'encontre du capitaine d'OL LOING/PORT. FONT., BARDONNECHE Pierre,

Considérant qu'il s'en est suivi des invectives entre les 2 équipes,

Considérant que l'arbitre a renoncé à faire disputer la rencontre car il lui semblait difficile d'assurer la sécurité des participants,

Considérant que l'équipe de BAGNEAUX NEMOURS disposait de 10 joueurs avec pass sanitaire valide,

**Par ces motifs et après en avoir délibéré,**

**La commission dit l'appel de Bagneaux Nemours recevable et fondé,**

**Elle infirme la décision de la commission des Statuts & Règlements du District 77 et décide de transmettre le dossier à la commission de discipline.**

*Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF*



# Commission Départementale de Discipline

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du mercredi 10 novembre 2021**

**Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS**

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

## **AUDITION**

**Match 237353796  
Pontault USM 2 – Lagny Mess ;1  
U16 D3C du 10.10.2021  
Seniors Coupe Comité du 17/11/2019**

## **REPRISE DE DOSSIERS**

**Match 24069261  
Ferté S/J 21 – Thorigny 21  
+ 45 ANS Coupe 77 du 17.10.2021**

**Match 23653577  
Combs 1 – Avon 1  
SENIORS D1 du 31.10.2021**

**Match 23670758  
Longueville/Provins 1 – Lieusaint 1  
U18 D2C**

## **CHAMPIONNAT**

**Match 23655004**  
**Val de l'Yerres 1 – Ozoir 3**  
**SENIORS D3B du 07.11.2021**

**Match 23662472**  
**Collégien 12 – Jouy Yvron 11**  
**VETERANS D3B du 07.11.2021**

**Match 23670088**  
**Villeparisis 1 – Gretz Tournan 1**  
**U18 D1 du 07.11.2021**

**Match 23661400**  
**Pays Bières 1 – Lieusaint 2**  
**U14 D3C du 06.11.2021**

## **CONVOCATIONS**

**Match**  
**Braytois – CPS Provinois**  
**U13 Festival Foot du 16.10.2021**

**Match 24069008**  
**Verneuil Etang 1 – Gatinais VLG 1**  
**U18 Coupe 77 du 17.10.2021**

## **DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION**

**Match 23655003**  
**St Pathus 1 – Breuilloise 1**  
**SENIORS D3B du 26.09.2021**

**Match 23655367**  
**Boissise Pringy 2 – Longueville/Provins 1**  
**SENIORS D3F du 26.09.2021**

**Match 23700801**  
**Claye Souilly 22 – Le Pin 21**  
**+45ANS Gpe A du 10.10.2021**

**Match 23660726**  
**Thorigny 1 – Claye Souilly 2**  
**U14 D2A du 09.10.2021**

**Match 23670093**  
**Quincy 1 – Villeparisis 1**  
**U18 D1 du 25.09.2021**

**Match 24068989**  
**Briard 1 – Lieusaint 1**  
**U18 Coupe 77 du 17.10.2021**

**Match 24069010**  
**Servon/Chevry 1 – Ponthierry 1**  
**U18 Coupe 77 du 17.10.2021**

**Match 23655377**  
**Chatelet en Brie 1 – St Germain Laval 1**  
**SENIORS D3F du 24.10.2021**

**Match 23706099**  
**Servon 6 – Maisoncelles 5**  
**CDM D2B du 24.10.2021**

**Match 23670092**  
**Bussy 1 – Lognes 1**  
**U18 D1 du 26.09.2021**



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du mardi 9 Novembre 2021

### Commission restreinte

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1. L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- \* **Contrôle** des feuilles de matchs
- \* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- \* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- \* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

### FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES

**La commission rappelle que les feuilles de matchs doivent être remplies complètement avec les noms-prénoms-numéro licence de chaque joueur.**

**Les feuilles de plateaux et de matchs doivent être remplies complètement et renvoyées avec les feuilles de chaque équipe avant le mardi au DISTRICT à MELUN.**

**Les clubs doivent impérativement respecter les horaires et prévenir éventuellement de leur forfait le club organisateur dès le vendredi**

**La commission informe les clubs qu'à partir des plateaux du 13/11 des amendes seront mises pour les forfaits non avisés, les feuilles de matchs manquantes après rappel ou incomplètes, les joueurs ou joueuses non licenciés, les jongleries et tests non effectués**

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :**

#### **U13 Excellence à 11 du 23/10/2019**

- **Match 24054137** – Le Mée Sp. Sect. Foot 21 – Vaires 21
- **Match 24054138** – Gretz Tournan 21 – Torcy Us 21

### **Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :**

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessus suite à 2 réclamations,  
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) :

#### **U13 Excellence à 11 du 16/10/2019**

- **Match 23961735** – Pays Crécois 1 – Pontault Ums 1
- **Match 23961736** – Roissy 1 – Brie Est 1

#### **Critérium U13 à 11 du 16/10/2019**

- **Match 24054131** – Sénart Moissy 21 – Pontault Ums 21
- **Match 24054132** – Cesson Vsd 21 – Savigny le Temple Fc 21

#### **U11 AMBITION du 16/10/2019**

- **Match 23902340** – Villeparisis 1 – Briard SC 1
- **Match 23902342** – Sénart Moissy 1 – Melun 1
- **Match 23902343** – Val d'Europe 1 – Meaux sc 1

#### **U10 AMBITION du 16/10/2019**

- **Match 23905602** – Villeparisis 11 – Briard SC 11
- **Match 23905603** – Us Tpvmmf 11 – Roissy Us 11

#### **U9 AMBITION du 16/10/2019 – Poule A**

- **Match 23906079** – Villeparisis 21 – Briard SC 21
- **Match 23906081** – Sénart Moissy 21 – Melun 21
- **Match 23906082** – Val d'Europe 21 – Meaux CS 21

#### **U9 AMBITION du 16/10/2019 – Poule B**

- **Match 23906319** – Villeparisis 22 – Briard SC 22
- **Match 23906321** – Sénart Moissy 22 – Melun 22
- **Match 23906322** – Val d'Europe 22 – Meaux CS 22

#### **U12 du 16/10/2019**

- **Excellence (brassage)** – à Mitry Mory (Poule A)
- **Excellence (brassage)** – à Emerainville (Poule C)
- **Excellence (brassage)** – à Thorigny (Poule F)

#### **U11 du 16/10/2019**

- **Excellence (brassage)** – à Mitry Mory (Poule A)

#### **U10 du 16/10/2019**

- **Excellence (brassage)** – à Mitry Mory (Poule A)

#### **U9 du 16/10/2019**

- **Excellence (brassage)** – à Mitry Mory (Poule A A')
- **Excellence (brassage)** – à Cesson (Poule E E')

#### **FESTIVAL FOOT U13 du 16/10/2019**

- A Brie Nord
- A Champagne sur Seine
- A Ponthierry

**CHALLENGE 77 U12 du 16/10/2019**

- A Cesson

**CHALLENGE 77 U11 du 16/10/2019**

- A Sénart Moissy

**CHALLENGE 77 U10 du 16/10/2019**

- A Magny

**FESTIFOOT U9-U8 du 16/10/2019**

- A Magny
- A Vaires
- A Chelles
- A Melun
- A Lésigny
- A Marles en Brie
- A Brie Comte Robert
- A Provins
- A Marolles

**FESTIFOOT U6-U7 du 16/10/2019**

- A Breuilloise
- A Thorigny
- A Coutry
- A Val de France
- A Champs sur Marne
- A Brie Comte Robert
- A Ponthierry
- A Moissy
- A Provins
- A Marolles

**RENTREE FEMININE SENIORS du 17/10/2019**

- A Bresmont

**RENTREE FEMININE U16F-U17F-U18F du 16/10/2019**

- A Val d'Europe
- A Roissy

**RENTREE FEMININE U14F-U15F du 17/10/2019**

- A Villeparisis
- A Sénart Moissy
- 

**RENTREE FEMININE U12F-U13F du 16/10/2019**

- A Presles
- A Brie Comte Robert

**RENTREE FEMININE U10F-U11F du 16/10/2019**

- A Le Mée sur Seine

## **ERRATUM du PV du 02.11.2021**

### **Critérium U13 à 11 du 02/10/2021**

- **Match 24054117** – Meaux Académy Cs 21 – Fontainebleau Rc 21  
Reprise du dossier  
Lecture du courriel en date du 01/10/2021 du PAYS DE FONTAINEBLEAU avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique  
**Pas d'amende**

## **HORAIRES SPECIAUX**

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

**VAL D'EUROPE FC (563707) \*CRITERIUM U18F** – le samedi à 15 heures 30 été comme en hiver (Stade de l'Hermière) **accordé**

**CS MEAUX (500831) \*CRITERIUM U15 à 8** – le dimanche à 11 heures 00 été comme en hiver (Stade de Alberto Corroza – terrain synthétique) **accordé**

**CS OTHIS (528460) \*CRITERIUM FEMININ U15 à 8** – le dimanche à 12 heures 00 été comme en hiver **accordé**

## **FORFAITS**

### **Match 23769573 – Le Mée 1 – Villeparisis 1 – FUTSAL D1 du 06/11/2021**

Lecture du Courriel du club de LE MEE SPORTS avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique  
**2ème Forfait**

### **Match 23774947 – Montereau 1 – Val de France 1 – SENIOR FEMININE D1 du 13/11/2021**

Lecture du Courriel du club de **MONTEREAU FC** avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique  
**\*2ème FORFAIT**

### **Match 24163730 – Sénart Moissy 5 – Varennes 5– Critérium U15 à 8 Poule B du 14/11/2021**

Lecture du Courriel du club de **VARENNES FC** avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique  
**\*Forfait avisé**

### **Match 24181409 – Beuilloise 1 – Champs 3 – Critérium U13 Espoir Poule E du 13/11/2021**

Lecture du Courriel du club de **CHAMPS SUR MARNE** avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique  
**\*Forfait avisé**

**Match 24182013 – Nandy 11 – Val de l'Yerres 11 – Critérium U13 Espoir Poule Y du 13/11/2021**

Lecture du Courriel du club de **VAL DE L'YERRES** avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique

**\*Forfait avisé**

**Match 24182409 – Ent. Longueville Soisy 1 – Grande Paroisse 1– Critérium U11 Espoir Poule GG du 13/11/2021**

Lecture du Courriel du club de **LA GRANDE PAROISSSE** avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique

**\*Forfait avisé**

**Match 24143731 – Pontaur Ums 5 – Héricy Vul. Sam. 5 - Critérium U15 à 8 Poule B du 14/11/2021**

Lecture du Courriel du club d'HERICY VULAINES FC avisant du forfait de son équipe pour le match cité en rubrique

**\*Forfait avisé**

**FESTIFOOT U8-U9**

Lecture du Courriel du club de MOUSSY LE NEUF avisant du forfait de son équipe

**Forfait avisé**

## **REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE - TERRAINS**

### **CHAMPIONNATS / COUPES**

#### **Week-end du 6 et 7 Novembre 2021**

**Match 24054144 –Val d'Europe 21 – Fontainebleau 21 – Critérium U13 à 11 du 06/11/2021**

Lecture du Courriel du club de VAL D'EUROPE avisant de l'inversion de la rencontre citée en objet suite à un problème de transport du club de PAYS DE FONTAINEBLEAU

Pris note

#### **Week-end du 13 et 14 Novembre 2021**

**Match 24183789 — Port. De l'Ourq Mitry 1 - Fc Cosmo 77 1 1- – Critérium Senior Féminine à 8 du 13/11/2021**

Demande de modification de date par courriel du club **des Port. De l'Ourq Mitry** pour disputer la rencontre le 05/02//2022 au lieu du 13/11/2021

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

**Match 24183788 – St Thibault 1 – Longueville 1 – Critérium Senior Féminine à 8 du 13/11/2021**

Demande de modification de date par courriel du club **ST THIBAULT** pour disputer la rencontre le 08/01/2022 au lieu du 13/11/2021

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

**Match 24183790 – Lésigny Usc 1 / Lagny Messagers 1 – Critérium Senior Féminine à 8 du 13/11/2021**

Lecture du courrier du club **LAGNY MESSAGERS** pour reporter la rencontre à une date ultérieure

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

**Match 24184862 – Champs S/Marne Foot 1 – Varennes Fc 1 – Critérium Senior U18 à 8 du 13/11/2021**

Lecture du Courriel du club de **CHAMPS SUR MARNE** pour disputer la rencontre à 13 h 00 au lieu de 17 h 30

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

**Match 24111317 – Meaux Académie Cs 5 – Ferté S/J 5 – Critérium U15 à 8 du 13/11/2021**

Lecture du Courriel du club de **CS MEAUX** pour disputer la rencontre à 11 H 00

**\*Accord de la commission**

**Match 23956287 – Sénart Moissy 2 – Melun 2 – Critérium U13 Excellence du 13/11/2021**

Demande de modification de date par courriel du club **MELUN FC** pour disputer la rencontre le 17/11/2022 au lieu du 13/11/2021

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

**Match 24054151 – Roissy 21 – Cesson Vsd 21 – Critérium U13 à 11 du 13/11/2021**

Lecture du Courriel du club de **ROISSY EN BRIE** pour disputer la rencontre à 14 h 00 au lieu de 10h00

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

**Match 24054150 – Pontault Combault Usm 21 – Val d'Europe 21– Critérium U13 à 11 du 13/11/2021**

Lecture du Courriel du club de **PONTAULT COMBAULT USM** pour disputer la rencontre à 12 h 00 au lieu de 10h00

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

**Match 24181345 – Fc Congissois 1 – Ferté S/J 3 – Critérium U13 Espoir Poule C du 13/11/2021**

Demande de modification de date par courriel du club **FC CONGISSOIS** pour disputer la rencontre le 22/01/2022 au lieu du 13/11/2021

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

**Match 24181620 – Brie des Morins 1– Coulommiers 1 - Critérium U13 Espoir Poule L du 13/11/2021**

Lecture du Courriel du club des **BRIE DES MORINS** demandant l'inversion de la rencontre. Le match retour est également inversé

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

### Week-end du 20 et 21 Novembre 2021

#### **Match 24183789 – Servon fc 1 – Port. De l'Ourq Mitry 1– Critérium Senior Féminine à 8 du 13/11/2021**

Lecture du Courriel du club des **PORT. DE L'OURQ DE MITRY AS** demandant l'inversion de la rencontre.

Le match retour est également inversé

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

### Week-end du 29 et 30 Janvier 2022

#### **Match 14183805 – Port. De l'Ourq Mitry 1 – Longueville ScIn 1– Critérium Senior Féminine à 8 du 29/01/2022**

Lecture du Courriel du club des **PORT. DE L'OURQ DE MITRY AS** demandant l'inversion de la rencontre.

Le match retour est également inversé

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

### **Vérification des feuilles de matchs foot Animation**

**Nous vous rappelons que les points suivants doivent apparaitre :**

- *Feuille de match:*
  - *la date du match*
  - *le club recevant*
  - *la poule*
  - *la compétition*
  - *les équipes et leur numéro d'attribution (ex : France 8)*
  - *les résultats (précision de Victoire, nul ou défaite)*
- *Feuille de jonglerie:*
  - *la date du match*
  - *le club recevant*
  - *le nom de l'équipe et son numéro (ex : France 8)*
  - *les numéros de licence, nom et prénoms des joueurs*
  - *les résultats de l'épreuve de jonglerie (sans les totaux)*

### **Tirages des coupes le 15/11/2022 :**

- Séniors Féminines D1 et D2, Critérium U15F
- Futsal D1, D2

Prochaine réunion le Mardi 23 novembre 2021 à 15h

## CALENDRIERS FOOT ANIMATION

### Criterion U13 ESPOIRS

- Poule C : intégration de CHANGIS 3
- Poule J : intégration du LOGNES 12
- Poule V : retrait de ROISSY 13
- Poule X : retrait d'HERICY VULAINES 11
- 

### Criterion U11 ESPOIRS

- Poule C : intégration de BRIE 2
- Poule BB : retrait de GUIGNES 2
- Poule LL : intégration de GUIGNES 2



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du Mercredi 10 novembre 2021

**Présidence** : André ANTONINI

**Secrétaire de séance** : Marcel CULEDDU

**Assiste** : Olivier FERNANDEZ (administratif)

**Présent** : Claude ADAM

**Absents excusés** : Francis BERNAVILLE - Olivier FREMIOT

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Tirages des Coupes U14 77 & Comité (Date de jeu le 27/11/2021)

\*Suivi FMI

\*Feuilles de matchs manquantes

\*Reports/Modifications d'horaires – Terrains

\*Suspension de terrain

\*Forfaits Généraux/Engagements

### SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

**En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.**

**NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.**

#### **Match 23661889 Pays Bières 11 – Torcy PVM 12 Vétérans D1 du 24/10/2021**

La Commission, suite au rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que M. l'arbitre a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 0-0
- Liste des personnes inscrites sur la feuille de match, (arbitres assistants, délégués),
- Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Considérant que le club de PAYS BIERES a transmis les éléments suivants,

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),

- Sanctions disciplinaires, informations non mentionnées
- Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Présence de réserves avant match, observations après match etc ..., informations non mentionnées

Considérant qu'après deux demandes le club de **TORCY PVM** n'a pas transmis les éléments transmis par la Commission

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

**Dossier en cours d'examen.**

### **Match 24069083 Le Pin 1 – Gretz Tournan 1 U16 Coupe 77 du 17/10/2021**

La Commission, suite au courriel du club de LE PIN, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de LE PIN 1 a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 5-0 (victoire de GRETZ TOURNAN)

### **La Commission enregistre le score de la rencontre (5– 0 en faveur de GRETZ TOURNAN)**

En complément la Commission demande (2eme fois) aux clubs de LE PIN et de GRETZ TOURNAN de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

### **Match 23655196 Pontault UMS 2 – Champs FC 1 Seniors D3D du 24/10/2021**

La Commission,

Après avoir pris note du courriel du club de CHAMPS FC informant la Commission d'une erreur de score sur la FMI : (4-0 en faveur de CHAMPS FC)

Considérant que le club de CHAMPS FC informe la Commission que l'équipe de CHAMPS FC a bien remporté la rencontre sur le score de (5-0) et non (4 - 0) comme indiqué sur la Feuille de match.

En complément la Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre ainsi qu'au club de PONTAULT UMS de transmettre informations concernant le score de la rencontre.

## **FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

### **La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE
23735233	07/11/21	U16	D3B	CHAMPS 3 VAIRES 2

### **La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

**Considérant le problème informatique impactant le fonctionnement de la FMI survenue le 24/10/2021.**

*La Commission, décide de prolonger exceptionnellement le délai d'une semaine concernant les demandes de feuilles de match des rencontres ci-dessous.*

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23654923	24/10/21	SENIORS	D3A	ESBLY 1	PLAINE France 1
23701078	24/10/21	+45 ANS	Groupe D	NANTEUIL 21	TORCY PVM 21
24035111	24/10/21	U18	D3A	VAL DE France/ESBLY 1	GOELLYCOMPANS/MITRY 2
23670308	24/10/21	U16	D2A	COURTRY 1	VAL DE France/ESBLY 1

**Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :**

NEANT

## REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS

### CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 13 et 14 novembre 2021

*La Commission,*

*Considérant l'organisation des rencontres de Coupe de France, Coupe Gambardella et Coupe de Paris (horaire 14h30) du 14 novembre 2021,*

*Décide de programmer le coup d'envoi des rencontres de Coupe 77 et Comité U18 - U16 du 14 novembre 2021 à 12h30.*

#### **Match 23661333 Bussy 3 – Combs 2 U14 D3B du 13/11/2021**

Demande de modification d'horaire et d'installations via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 16H15 au stade M. HERZOG au lieu de 14h00 au stade M. JAZY

**En attente accord du club de COMBS**

#### **Match 24151525 Ponthierry 1 – Dammarie FC 1 U18 Coupe 77 du 14/11/2021**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTHIERRY** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 12h30

**Demande refusée par le club de DAMMARIE FC**

Week-end du 20 et 21 novembre 2021

#### **Match 23670405 Briard SC 2 – Pays Crécois 1 U16 D2B du 21/11/2021**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 12h00

**En attente accord du club de PAYS CRECOIS**

Week-end du 11 et 12 décembre 2021

#### **Match 23662233 Thorigny 11 – Ozoir 12 Vétérans D2B du 12/12/2021**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre le 11/12/2021 à 19h30 au lieu du 12/12/2021 à 9h30

**Demande refusée par le club d'OZOIR**

Week-end du 18 et 19 décembre 2021

#### **Match 23669921 Quincy 1 – Montereau U16 D1 du 19/12/2021**

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre sur les installations de MONTEREAU au lieu de QUINCY

**En attente accord du club de MONTEREAU**

[Week-end du 26 et 27 fevrier 2022](#)

**Match 23670012 Montereau – Quincy 1 U16 D1 du 27/02/2022**

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre sur les installations de QUINCY au lieu de MONTEREAU

**En attente accord du club de MONTEREAU**

[Week-end du 4 et 5 juin 2022](#)

**Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

**En attente accord du club de OZOIR**

## **SUSPENSIONS DE TERRAINS**

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

### **Club de THORIGNY:**

Commission Régionale de Discipline du 23/09/2020

« ... **Match 2513708 Thorigny 1- Villiers s/ Marne 1 Coupe de France du 30/08/2020**

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

**Inflige une suspension de terrain de trois (3) matchs ferme à l'équipe de Thorigny 1, ... »**

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 21/11/2021 : Thorigny 1 – Chelles 2 Seniors D2A**

**Du 28/11/2021 : Thorigny 1 – Mitry Mory 2 Seniors D2A**

**\*Du 12/12/2021 : Thorigny 1 – Meaux CS Academy 3 Seniors D2A**

### **Club d'Othis :**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,**

« ... **Match 22142227**

**Othis 2 – Quincy 2**

**Seniors Coupe Comité du 17/11/2019**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,  
(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

**La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.**

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 21/11/2021 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A**

La Commission, suite au courriel du club de OTHIS,

Considérant que le club d'Othis informe le District, qu'il a obtenu le prêt des installations de MOUSSY LE NEUF (accord du club de MOUSSY)

La rencontre Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A, aura donc lieu à 15h30 au stade de l'Erable à MOUSSY LE NEUF

**Du 12/12/2021: Othis 2 – Brie FC 1, Seniors D3A**

La Commission, suite au courriel du club de OTHIS,

Considérant que le club d'Othis informe le District, qu'il a obtenu le prêt des installations de MOUSSY LE NEUF (accord du club de MOUSSY) ~~pour le 11/12/2021 à 16h00 au lieu du 12/12/2021 à 15h30 pour le 12/12/2021 à 13h00~~

La rencontre Othis 2 – Brie FC 1 Seniors D3A, aura donc lieu à 13h00 au stade de l'Erable à MOUSSY LE NEUF (Accord du club de BRIE FC )

**Club de CHAMPS AS :**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 18/11/2020,**

« ... Match 22525352

**Lesigny 1 – Champs 1**

**Seniors D2B du 04/10/2020**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

**La Commission décide :**

(.../...)

**La Commission décide de sanctionner :**

(.../...)

- **L'équipe Seniors 1 du club de Champs d'un match de suspension ferme de terrain pour acte de brutalité d'un supporter vis-à-vis d'un officiel**

(.../...) ... »

La Commission informe le club de CHAMPS que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

**Du 28/11/2021 : Match Champs 1 – Roissy 2 Seniors D2B**

**Club de BOISSISE PRINGY:**

Commission Régionale de Discipline du 29/09/2021

« ... Match 23766240 Boissise Pringy – Igny A.F.C. 1 Coupe de France du 05/09/2021 (2<sup>e</sup> tour)  
(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

**Inflige une suspension de terrain de d'UN (1) MATCH FERME à l'équipe Seniors 1 de BOISSISE PRINGY US. Le terrain de repli doit être un terrain neutre situé en dehors des villes de BOISSISE LE ROI et PRINGY, ... »**

La Commission informe le club de Boissise que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

**Du 28/11/2021 : Boissise Pringy 1 – Savigny 1 Seniors D2C**

## **RETRAITS/FORFAITS GENERAUX**

### **FORFAITS GENERAUX**

**\*BREUILLOISE 1**

**U14 D4C**

### **FORFAITS GENERAUX suite à 3 FORFAITS**

**\*FERRIERES 1**

**U16 D3A**

**\*PETIT MORIN 1**

**U14 D4B**



# Commission Départementale des Délégués

## PROCÈS VERBAL du Lundi 25 octobre 2021

**Présidence** : Jean-Marc DENIS

**Secrétaire de séance** : Daniel CARDOUX

**Présent** : Ms. Eric OUCHENE, Franck LECOURT, Dominique GODEFROY (CD)

**Absents excusés** : Ms. Patrick STEFFEN, Mickael MAETZ, Grégory TROTTIN

Le Président remercie Franck LECOURT qui intègre la commission suite à la validation du Comité Directeur.

Il aura en charge la formation des délégués et de proposer des documents nécessaires pour améliorer la fonction de délégué.

- 2 nouveaux délégués ont été intégrés suite à la validation du Comité Directeur.
- Audition d'un nouveau candidat
- La commission se réjouit de ces nouveautés.
- Questions diverses

Prochaine réunion sur convocation



# Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

**PROCÈS VERBAL du vendredi 05 novembre 2021**

## **Commission restreinte**

### ***Rôle et mission de la Commission :***

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3. La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

**« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »**

**La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matchs où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).**

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

**Examen des feuilles de matchs du 12 septembre 2021 au 24 octobre 2021 inclus, pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.**

### **SENIORS D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Animateur Seniors**

#### **FC Pays Créçois :**

Absence de l'Éducateur désigné, M. Abdoulaye KEITA,

- sur le match du 12/09 n°23653569, remplacé par M. Franck DESMONTIER (U6/U7), non titulaire du diplôme requis.

### **US Roissy :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Belel DIALLO,

- sur le match du 26/09 n°23653582, remplacé par M. Thierry DIDIER (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 23/10 n°23653594, remplacé par M. Thierry DIDIER (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 31/10 n°23653575, remplacé par M. Thierry DIDIER (sans), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de US Roissy de se mettre en conformité au plus vite sur l'enregistrement et la licence éducateur de M. Thierry DIDIER si cette personne devait à l'avenir remplacer une nouvelle fois M. Belel DIALLO.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

### **Villeparisis USM 2 :**

Aucun Educateur désigné,

- sur le match du 12/09 n° 23653573, l'Educateur désigné est M. Georges MIRANDA (U20+), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/09 n° 23653579, l'Educateur désigné est M. Sondey NSELE (U20+), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/10 n°23653585, l'Educateur désigné est M. Sondey NSELE (U20+), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/10 n°23653591, l'Educateur désigné est M. Sondey NSELE (U20+), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Villeparisis USM de se mettre en conformité en urgence et d'en informer le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

#### **❖ Rappel suite au PV de la CRSEEF du 04 octobre 2021 :**

*La Commission fait le point sur l'encadrement technique des clubs du championnat Séniors D1.*

*Elle fait application de l'article 11.3.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. (amende financière de 30 euros par match de championnat disputé en situation irrégulière) pour les clubs suivants :*

**COMBS CA 518014** (Licence Animateur non enregistrée)

**QUINCY VOISINS FC 500559** (Licence Educateur Fédéral non enregistrée)

*Elle les met en demeure de régulariser leur situation au plus tard le **12 novembre 2021** afin d'être en conformité.*

*Après expiration de ce délai, le club sera pénalisé en supplément de l'amende financière, par la perte d'un point pour chaque rencontre de championnat disputée en situation irrégulière.*

### **U18 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2**

#### **Dammartin CS :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Thierry MORTIER,

- sur le match du 31/10 n°23670083, remplacé par M. Bilal KADDOURI (sans), non titulaire du diplôme requis.

#### **FC Ozoir :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Patrick GONCALVES PEREIRA,

- sur le match du 26/09 n°23670094, remplacé par M. Yves ELIMA MPUDI (U19), non titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en Arbitre Assistant sur cette rencontre.

- sur le match du 10/10 n°23670100, remplacé par M. Yves ELIMA MPUDI (U19), non titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en Arbitre Assistant sur cette rencontre.

#### **US Lognes :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Abdoulaye SOUMARE,

- sur le match du 12/09 n°23670085, remplacé par M. Jonathan LUFUANKENDA BOKOLO (BMF), titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 26/09 n°23670092, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc. L'éducateur M. Jonathan LUFUANKENDA BOKOLO (BMF), titulaire du diplôme requis étant inscrit en Arbitre Assistant sur cette rencontre.
- sur le match du 10/10 n°23670099, remplacé par M. Jonathan LUFUANKENDA BOKOLO (BMF), titulaire du diplôme requis.

#### **Pontault Combault UMS :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Driss TAFININE,

- sur le match du 12/09 n°23670086, remplacé par M. Alain CAMPOS (sans), non titulaire du diplôme requis.

**Rappel suite au PV de la CRSEEF du 04 octobre 2021 :** *La Commission refuse la demande de licence Technique Régionale et la désignation en U18D1 du club de PONTAULT UMS pour Monsieur Driss TAFININE conformément aux dispositions de l'article 10.4 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football.*

*La Commission invite le club à désigner un autre éducateur titulaire du diplôme minimum requis sur l'équipe U18D1.*

#### **Villeparisis USM :**

Aucun Educateur désigné,

- sur le match du 31/10 n° 23670088, l'Educateur désigné est M. Amadou BALDE (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/09 n° 23670093, l'Educateur désigné est M. Matthieu SOPHIE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/10 n°23670098, l'Educateur désigné est M. Matthieu SOPHIE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/10 n°23670103, l'Educateur désigné est M. Malam DJOCO (CFF3), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Villeparisis USM de se mettre en conformité en urgence et d'en informer le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

#### **❖ Rappel suite au PV de la CRSEEF du 04 octobre 2021 :**

*La Commission fait le point sur l'encadrement technique des clubs du championnat U18 D1.*

*Elle fait application de l'article 11.3.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. (amende financière de 30 euros par match de championnat disputé en situation irrégulière) pour les clubs suivants :*

**COMBS CA 518014** (Licence Educateur Fédéral non enregistrée)

**DAMMARTIN CS 500693** (Licence Animateur non enregistrée)

**VILLEPARISIS USM 524135** (Educateur non désigné)

**LOGNES US 532139** (Licence Technique Régional non enregistrée)

**PONTAULT UMS 500589** (Licence Technique Régional non enregistrée)

*Elle les met en demeure de régulariser leur situation au plus tard le **12 novembre 2021** afin d'être en conformité.*

*Après expiration de ce délai, le club sera pénalisé en supplément de l'amende financière, par la perte d'un point pour chaque rencontre de championnat disputée en situation irrégulière.*

#### **U16 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2**

##### **AS Champs 2 :**

Aucun Educateur désigné,

- sur le match du 12/09 n°23669857, l'éducateur indiqué est M. Yohann PERRIN (U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/10 n°23669881, l'éducateur indiqué est M. Auberge SAINTIS (U15), non titulaire du diplôme requis.

##### **SC Gretz Tournan :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Chris MATINUA,

- sur le match du 12/09 n°23669862, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

- sur le match du 10/10 n°23669875, l'éducateur indiqué est M. Said MAHILY (BEF), titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en Arbitre Assistant sur cette rencontre.

#### **Mitry Mory FC :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Kevin NIANGI BIKUIDI,

- sur le match du 10/10 n°23669871, l'éducateur indiqué est M. Salah HADJ ABDELKADER (AS), titulaire du diplôme requis.

#### **Amicale Montereau AS :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Amar CHETTOUH,

- sur le match du 12/09 n°23669856, remplacé par M. Zakariyae TAIBI (BEF), titulaire du diplôme requis.

#### **❖ Rappel suite au PV de la CRSEEF du 04 octobre 2021 :**

*La Commission fait le point sur l'encadrement technique des clubs du championnat U16 D1.*

*Elle fait application de l'article 11.3.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. (amende financière de 30 euros par match de championnat disputé en situation irrégulière) pour les clubs suivants :*

#### **CHAMPS SUR MARNE AS 512073 (Educateur non désigné)**

*Elle les met en demeure de régulariser leur situation au plus tard le **12 novembre 2021** afin d'être en conformité.*

*Après expiration de ce délai, le club sera pénalisé en supplément de l'amende financière, par la perte d'un point pour chaque rencontre de championnat disputée en situation irrégulière.*

#### **U14 D1 - diplôme demandé : CFF2 ou Initiateur 2**

##### **Bussy Saint Georges FC 2 :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Mehdi DJEFFAL,

- sur le match du 02/10 n°23661504, remplacé par M. Thibaut SABOTIER (BMF), titulaire du diplôme requis
- sur le match du 09/10 n°23661515, remplacé par M. Thibaut SABOTIER (BMF), titulaire du diplôme requis
- sur le match du 16/10 n°23661519, remplacé par M. Thibaut SABOTIER (BMF), titulaire du diplôme requis

La Commission a bien noté la modification de l'éducateur M. Thibault SABOTIER, par l'éducateur M. Mehdi DJEFFAL, suite à des problèmes médicaux pour le début de saison et jusqu'à nouvel ordre. Par contre, la Commission n'a pas eu connaissance d'une nouvelle modification pour revenir à la situation de départ et donc demande au club de Bussy Saint Georges FC de se mettre en conformité en urgence et d'en informer le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

##### **Entente Longueville Ste Colombe St Loup de Naud Soisy Bouy :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Dylan LE TIEC,

- sur le match du 18/09 n°23661491, remplacé par M. Dimitri COLOMBI (I2), titulaire du diplôme requis.

##### **Torcy PVM Football US 3 :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Malik SANE,

- sur le match du 18/09 n°23661494, remplacé par M. Olivier CALMO (I1), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/09 n°23661500, remplacé par M. Fouad MEGUENINE (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/10 n°23661506, remplacé par M. Mickael MANCLIERE (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/10 n°23661517, remplacé par M. Yohann KORNER (CFF2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/10 n°23661519, remplacé par M. Mickael MANCLIERE (sans), non titulaire du diplôme requis.

❖ **Rappel suite au PV de la CRSEEF du 04 octobre 2021 :**

La Commission fait le point sur l'encadrement technique des clubs du championnat U14 D1.  
Elle fait application de l'article 11.3.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. (amende financière de 30 euros par match de championnat disputé en situation irrégulière) pour les clubs suivants :

**LONGUEVILLE SCLNSB 563706** (Educateur ne possédant pas le diplôme minimum requis)

**TORCY PVM 511876** (Licence Technique Régional non enregistrée)

Elle les met en demeure de régulariser leur situation au plus tard le **12 novembre 2021** afin d'être en conformité.

Après expiration de ce délai, le club sera pénalisé en supplément de l'amende financière, par la perte d'un point pour chaque rencontre de championnat disputée en situation irrégulière.

# Agenda Technique

## FORMATIONS NOVEMBRE et DECEMBRE OUVERTES

<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Localité</b>	<b>Nombre de pré-inscrits</b>	<b>Places restantes</b>
U15 – Module 13-14 ans	8-9/11/2021	MONTRY	15	<b>7</b>
U11 – Module 9-10 ans	18-19/11/2021	MONTRY	<b>ANNULEE</b>	
U11 – Module 9-10 ans	22-23/11/2021	LE MEE S/SEINE	6	<b>16</b>
U9 – Module 7-8 ans	25-26/11/2021	MONTRY	10	<b>12</b>
Gardien de but – Module découverte	25-26/11/2021	Montry	<b>REPORTEE</b>	
SEN – Module SENIORS	2-3/12/2021	Montry	5	<b>17</b>

### Attention

Les inscriptions sont validées dès réception du règlement par l'IR2F

Les formations sont ouvertes à J-45 et les certifications à J-60

**Coupe 77 U14 / Phase 1****230****Poule Unique**

Début été : 15H30 Début hiver : 15H30

\* Match lever de rideau

**Date match :** 27/11/2021

57627.1	... - ...	24201102	Combs C.A. 1	- Briard S.C. 1	Aller
57628.1	... - ...	24201103	Mitry Mory 1	- Vaires 2	Aller
57629.1	... - ...	24201104	Bussy 2	- Montereau 1	Aller
57630.1	... - ...	24201105	Melun Fc 2	- Champs 2	Aller
57631.1	... - ...	24201106	Pays Crecois 1	- Lognes 1	Aller
57632.1	... - ...	24201107	Val D'Europe 1	- Torcy Pvm 3	Aller
57633.1	... - ...	24201108	Ponthierry Us 1	- St Pathus 1	Aller
57634.1	... - ...	24201109	Val De France 1	- Villeparisis 1	Aller
57635.1	... - ...	24201110	Cesson Vsd Es 1	- Pays Bieres 1	Aller
57636.1	... - ...	24201111	St Thibault Fc 1	- Gretz Tournan 1	Aller
57637.1	... - ...	24201112	Brie Fc 1	- Non affecté 1	Aller
57638.1	... - ...	24201113	Courtry 1	- Non affecté 2	Aller
57639.1	... - ...	24201114	Le Mee Sp. Sect Foot 1	- Non affecté 3	Aller
57640.1	... - ...	24201115	Thorigny 1	- Non affecté 4	Aller
57641.1	... - ...	24201116	Meaux Adom 1	- Non affecté 5	Aller
57642.1	... - ...	24201117	Lieusaint Foot As 1	- Non affecté 6	Aller

**Coupe Comite U14 / Phase 1****231****Poule Unique**

Début été : 15H30 Début hiver : 15H30

\* Match lever de rideau

**Date match :** 27/11/2021

---

57643.1	...	...	24201118	Nandy F.C. 1	- Meaux Academy Cs 3	Aller
57644.1	...	...	24201119	Servon/Chevry 1	- Bussy 3	Aller
57645.1	...	...	24201120	Ozoir 2	- Val D'Europe 2	Aller
57646.1	...	...	24201121	Pin Villevaude As Le 1	- Cesson Vsd Es 2	Aller
57647.1	...	...	24201122	Goellycompans/Mitry 3	- Val De France 2	Aller
57648.1	...	...	24201123	Montereau 2	- St Pathus 2	Aller
57649.1	...	...	24201124	Meaux Academy Cs 2	- Olympique Du Loing 1	Aller
57650.1	...	...	24201125	Courtry 2	- Fc Cosmo 1	Aller